ACL Sport – Règlement particulier Race X 2026

Nom de l'épreuve : Race X
Date de l'épreuve : 12 – 13 décembre 2026

Epreuve de type :
National

RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version française à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut national, sera disputée en conformité avec :
– le Code Sportif National ACL Sport et ses Sport-Info,
– les dispositions antidopage de la WADA, ALIS et FIA,
– et le présent Règlement Particulier approuvé par l'ASN.

Les modifications, changements et/ou ajouts au présent règlement sont effectués par la publication de bulletins/additifs numérotés et datés, établis par l'organisateur et validés par l'ASN et/ou les Commissaires Sportifs de l'épreuve.

La compétition entre en ligne de compte pour :
ACL Sport – Race X

Article 2 – Informations spécifiques à la compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) :
ACL Sport

Adresse :	54, route de Longwy
L-8080	Bertrange, Luxembourg
Téléphone :	+352 45 00 45 - 2600
Email :	aclsport@acl.lu
Site internet :	www.acl.lu/sport

Organisateur de la compétition :
ACL Sport et RAL04
Adresse : 152, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
Téléphone : +352 45 00 45 - 2600
Email : aclsport@acl.lu
Site web : www.acl.lu/sport

L'adresse du Secrétariat de la compétition :
Ouverture (jour, date et horaire) : samedi, 12 décembre, dès 8h00
Fermeture (jour, date et horaire) : dimanche, 13 décembre, jusque 17h00
Adresse : 152, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
Téléphone : +352 45 00 45 - 2600
Email : aclsport@acl.lu

Comité d'Organisation :
Composition : ACL Sport & Racing Action Lorentzweiler 04

Caractéristiques du parcours :
Adresse : 152, rue de Limpach
L-3932 Mondercange
Coordonnées GPS : 49°32'49.5"N 5°58'30.7"E
Longueur : 867 m
Dénivelé : 0
Pente moyenne : 0 %
Pente maximum : 0 %

Caractéristiques de la compétition :
Nombre de manches d'essais officiels : 2
Nombre de manches de course officielle : 5

Nombre maximum de participants admis : 24

Classement :
Les classements des Pilotes seront établis par le meilleur temps réalisé lors de chaque manche.

Exigences en matière de licence :
Pilotes : minimum licence Nationale / Internationale avec autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)
Concurrents : minimum licence Nationale / Internationale avec autorisation de participation à l'étranger (art. 2.3.7 du CSI)

Pilotes participants
Les conditions pour participer sont les suivantes :
- Avoir au minimum 16 ans
- Être titulaire d'une licence Pilote & Concurrent ACL Sport valable ou/et
- Être inscrit à l'un des championnats nationaux de l'ACL Sport

Les champions, voire les pilotes les mieux classés parmi l'un des championnats nationaux ACL Sport 2026, ainsi que les pilotes évoluant sur la scène internationale et ayant obtenu des résultats significatifs, bénéficieront d'une priorité lors du processus de sélection.
L'ensemble des disciplines du sport automobile seront représentées dans la mesure du possible.

Engagement :
L'ACL Sport est seul habilité à sélectionner les pilotes à pouvoir participer à la compétition.
Un maximum de 24 pilotes seront retenus pour participer à la compétition. L'ACL Sport se réserve le droit d'établir une liste de pilotes de réserve dans le cas de désistements.

Montant du droit d'engagement :
100 €

Refus de l'inscription, Forfaits :
L'organisateur pourra refuser l'inscription d'un concurrent et/ou pilote dans le cas où il ne remplit pas les critères requis pour participer à la compétition.

Programme et Horaire de la compétition :

Samedi		
12 décembre 2026	**Heure**	**Lieu**
Vérifications techniques et administratives	08h00 – 09h30	Piste Mondercange
Briefing des pilotes	09h30 – 10h00	Piste Mondercange
Essais 1 – Groupe 1	10h00 – 11h00	Piste Mondercange
Essais 2 – Groupe 2	11h00 – 12h00	Piste Mondercange
Essais 3 – Groupe 3	12h00 – 13h00	Piste Mondercange
Essais 4 – Groupe 1	13h00 – 14h00	Piste Mondercange
Essais 5 – Groupe 2	14h00 – 15h00	Piste Mondercange
Essais 6 – Groupe 3	15h00 – 16h00	Piste Mondercange

Dimanche		
13 décembre 2026	**Heure**	**Lieu**
Briefing des pilotes	08h30 – 08h50	Piste Mondercange
Qualifications	09h00 – 11h00	Piste Mondercange
Top 16	11h00 – 13h00	Piste Mondercange
Pause midi	13h00 – 13h45	Piste Mondercange
Top 8	13h45 – 14h45	Piste Mondercange
Top 4 (Demi-finale)	14h45 – 15h15	Piste Mondercange
Petite Finale (P3)	15h15 – 15h30	Piste Mondercange
Finale	15h30 – 15h45	Piste Mondercange
Cérémonie de podium	15h45 – 16h00	Piste Mondercange

Vérifications administratives :
Lieu et horaire : Bureau ACL Sport
08h00 – 09h30

Documents à présenter :

- Licences du concurrent et/ou pilote
- Permis de conduire de la catégorie B du pilote – excepté pour les personnes en possession de licences ne requérant pas le permis de conduire
- Autorisation de participation à l'étranger (art. 2.37 du CSI)

Vérifications techniques :
Lieu et horaire : Parking ACL Karting
08h00 – 9h30

Equipement FIA/CIK conforme à présenter :

- Casque
- Hans / Minerve (optionnel mais recommandé)
- Gants
- Chaussures
- Combinaison ignifugée

Briefing des pilotes :
La présence de tous les pilotes est **obligatoire** et sera vérifiée par apposition de signature sur un registre spécial.

Tableau d'affichage officiel :
Lieu : Entrée brasserie du karting

Tableau d'affichage virtuel :
Site web : ACL Sport – Race X
Application : Sportity

Article 3 – Voitures admises

3.1 Cross Car
Les véhicules utilisés pour la compétition seront identiques pour l'ensemble des participants. Les véhicules seront mis à disposition des concurrents par l'organisateur.
Le véhicule utilisé sera le suivant :
- XC Cross Car Rapace Technology

3.2 Caractéristiques du véhicule :
XC Cross Car Rapace Technology

Moteur	Yamaha MT09
Cylindrée	3 cylindres 850 ccm
Puissance	120 ch
Couple	93 Nm
Poids	345 kg
Vitesse max	160 – 180 km/h
Homologation	Châssis homologué FIA

Article 4 – Obligations des Participants

Numérotation :
Le numéro qui sera attribué au pilote lors du tirage au sort sera son numéro utilisé tout au long de l'événement. Pour ce faire, un jeu du numéro tiré lui sera remis. Le pilote devra l'apposer sur son casque de manière que le numéro soit visible pour la direction de course.

Caméra embarquée ("on-board camera") :
L'organisateur autorise l'installation et l'utilisation de caméras embarquées uniquement par la société de tournage mandatée par ce dernier.
La fixation des caméras par ventouses est défendue. La caméra doit être sécurisée avec un fil de fer de maximum 20 cm.

Mise en place au départ :
Les pilotes devront se tenir à la disposition de l'organisation au moins une demi-heure avant leur départ.
Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ.
Le pilote qui ne se présente pas au départ dès le premier appel pourra être exclu de la course.

Article 5 – Officiels

Les numéros de téléphone utiles seront publiés au plus tard lors de l'épreuve.

Directeur de course :	Jean-Marie Kuborn		Licence n° :	O314
Téléphone :	+352 621 247 824			
Email :	jm.kuborn@gmail.com			
Directeur de course stagiaire :	Ralph Neser		Licence n° :	O577
Téléphone :	+352 621 720 027			
Email :	rneser@gmail.com			
Collège des commissaires sportifs :	Paul Krier	- Président	Licence n° :	C220
	Claude Dichter		Licence n° :	O296
	Bob Frisch	- Stagiaire	Licence n° :	C576
Commissaires techniques :	Avelino Fatal	- Président	Licence n° :	C014
Médecins :	Dr. Ludwig Carl	- Médecin chef	Licence n° :	O399
Service de secours				
Intervention rapide / Pompiers :	Motorsport Rettungsteam Lëtzebuerg (MRL)			
Ambulance :	LuxAmbulance			
Chronométreur :	Michael Goblet			
Société :	RIS Timing			
Secrétaire de l'épreuve :	Patricia Binsfeld		Licence n° :	O327
Secrétaire du Collège des Commissaires sportifs :	Charlotte Hornbeck		Licence n° :	O582
Responsables relations concurrents :	Florian Brouir			
Téléphone :	+352 621 395 028			
Email :	fbrouir@acl.lu			

Officiels chargés supportant la compétition :

Responsable de l'organisation :	ACL Sport et RAL04
Responsable parcours :	ACL Sport
Responsable au Pré-départ :	Yves Faber / Florian Brouir
Préposé au départ :	Jean-Marie Kuborn / Ralph Neser
Responsable Commissaires de piste :	Rico Kratzert +49 15 17 45 67 525
Dépannage :	ACL
Nom :	Dominik Rothgerber
Téléphone :	+49 176 341 163 09

Article 6 – Pénalisations

Les faits sur le parcours seront pénalisés comme suit :
- déplacement hors délimitation d'un cône = 5 secondes.
- renversement d'un cône ou erreur de parcours = 15 secondes

Article 7 – Aide extérieure

Toute aide extérieure entraîne la disqualification.

Les voitures arrêtées sur le parcours ne seront remorquées que sur ordre du directeur de course.

Dans la zone de pré-départ, un changement de pneumatiques est autorisé, sans toutefois pouvoir perturber l'ordre de mise en place ou de départ, respectivement l'heure de convoi ou de départ. En cas de changements des conditions météorologiques, la direction de course décidera de la procédure nécessaire.

Article 8 – Assurances & Franchise

Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est totalement responsable de son ou de ses assurances personnelles (y inclus celles des véhicules accompagnateurs, p.ex. mobylettes, vélos, trottinettes, etc.).

La couverture est limitée à douze millions cinq cent mille euros (12.500.000 €) pour des dommages qui découlent de la participation du véhicule à des courses ainsi qu'aux essais préparatoires à ces courses.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements à l'intérieur de l'enceinte de la manifestation.

Clause dérogatoire
L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s). L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

Franchise
Tout pilote déclaré responsable de dommages causés à un véhicule mis à disposition par l'organisateur est tenu de régler une franchise de 2.500 € par sinistre.

Si le montant des réparations est inférieur à celui de la franchise, le pilote est redevable du coût réel des réparations. Si le montant des réparations est supérieur à la franchise, seule la franchise est due, sans préjudice des cas de faute intentionnelle ou de négligence grave.

Article 9 – Réclamations et appels

La procédure de protestation et d'appel est régie par le Code Sportif International de la FIA et le Code Sportif National de l'ACL Sport.

Délai de réclamation :
Règlement ACL Sport

Les réclamations contre la non-conformité présumée d'une automobile doivent être déposées au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de l'épreuve.

Article 10 – Podium, Prix et Récompenses

Trophées
Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'organisateur comme suit :

Classement Général de la course	
	Trophée
1er	Oui
2ème	Oui
3ème	Oui

Remise des prix
Les trophées sont remis lors de la remise des prix officielle.

Les prix doivent être retirés personnellement lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur. Aucun prix ne sera envoyé.

Article 11 – Réserves, modifications

L'organisateur se réserve le droit de compléter ou d'apporter des modifications au présent règlement particulier et ceci avec l'approbation de l'ACL Sport, respectivement des commissaires sportifs de la compétition. Il se réserve le droit d'annuler ou d'arrêter la compétition en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'évènement imprévisible, et ce sans aucune obligation d'indemnisation.

Le collège des commissaires sportifs ont l'autorité de décider sur tout cas non-prévu au règlement particulier.

Article 12 – Dispositions particulières

En cas de non-respect des dispositions ci-dessous (y compris par un assistant du Pilote / Concurrent), le Pilote / Concurrent s'expose à l'exclusion de la Compétition ou à d'autres sanctions des commissaires sportifs.

- Les Pilotes / Concurrents sont priés à ne pas occuper les emplacements non affectés par les organisateurs.
- Les Pilotes / Concurrents et les membres des équipes s'engagent à se comporter de manière à ne mettre personne en péril et à n'importuner personne plus que strictement nécessaire. En particulier, la conduite de véhicules motorisés (p.ex. mobylettes, vélos, trottinettes, etc.) est interdite dans l'enceinte de la manifestation.
- L'organisation du stationnement des voitures de course et des véhicules des accompagnants dans

le paddock doivent être telles qu'au moins une demi- largeur de la voie publique soit gardée libre (voie de secours).

- Avant le départ et après la ligne d'arrivée, il est strictement obligatoire de rouler au pas, c'est-à-dire à une vitesse très réduite. Tous les participants doivent impérativement respecter cette consigne afin d'assurer la sécurité de chacun. De plus, il est essentiel de suivre en tout temps les instructions des officiels de la course.
- Toute forme de préchauffage des pneumatiques avant le départ est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification (y compris les couvertures chauffantes et le traitement chimique).
- Dans le parc d'assistance, aucune huile usagée ne doit être ni stockée, ni éliminée
- Pour éviter la contamination du sol, le propriétaire des cross car doit créer une surface hydrofuge et résistante aux hydrocarbures (feuille, tapis environnement en plastique) dans le cadre de sa voiture de compétition.
- Le propriétaire des cross car doit s'assurer qu'un extincteur d'au moins 6 kg est disponible dans la zone de paddock où il s'installe.

Article 13 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur

Chaque disposition supplémentaire de l'organisateur sera publiée par ajoutes/additifs numérotés au tableau d'affichage officiel.

Annexe 1	Parcours
Annexe 2	Déroulement : Chronométrage, nouveau départ, pénalisations
Annexe 3	Liste des engagés
Annexe 4	Remarques complémentaires de l'organisateur p.ex. hébergements, terrains de camping, office du tourisme
Annexe 5	Autorisations
Annexe bis	A la discrétion de l'organisateur

L'organisateur déclare que la manifestation se déroulera conformément aux dispositions du CSI de la FIA, du CSN de l'ACL Sport et du présent règlement.
L'organisateur veillera à ce que tous les assistants et participants engagés par l'organisateur, qui ne sont pas soumis à une licence, soient tenus de reconnaître et de respecter les dispositions de la FIA et de l'ACL Sport.

AUTOMOBILE CLUB DU LUXEMBOURG
ACL SPORT